



Plainte violence conjugale

Par **bernard78**, le **04/06/2015 à 18:03**

Bonjour,rnrnSuite à mon licenciement et un important crédit à rembourser, je me suis mis à boire en avril. Le 5 mai, j'ai été mis en garde à vue pour violence conjugale. Ma femme ne comprend rien aux lois françaises, elle est Chinoise, elle a porté plainte. Depuis, je suis dans un hôtel, condamné à y rester pour 6 semaines. Je passe au tribunal le 17 pour un rappel à la loi. Bon, OK, quelqu'un peux me redonner du moral dans ce forum.rnrn[fluo]Merci.[/fluo]rnrnUn [s]merci[/s] n'est jamais superflu.

Par **Tisuisse**, le **04/06/2015 à 18:23**

Bonjour,rnrnLe but de ce site est de donner des infos juridiques. Pour les aides morales ou psychologiques, voir les forums appropriés.rnrnUne phrase m'étonne. Vous écrivez ceci :rnrnMa femme ne comprend rien aux lois françaises; elle est Chinoise...rnce n'est pas parce qu'elle est chinoise que cela doit vous donner l'autorisation de la frapper. En quoi le fait d'être chinoise a un rapport avec la connaissance, ou la méconnaissance, des lois françaises ?
Merci de nous apporter des éclaircissements.